



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :	L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à quinze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Cœur-de-Causse, sous la présidence de Catherine
Etudes des échanges karst/rivière sur la rivière du Céle : modification du plan de financement	MARLAS, Présidente.
	ÉTAIENT PRÉSENTS
	M. V. LABARTHE, Conseiller Régional
	M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional
	Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale
	Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale
	Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale
	M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental
	M. C. PROENCA, représentant de CAUVALDOR
	M. J.P. GINESTET, représentant de la Communauté de Communes du Grand Figeac
	M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes Lalbenque-Limogne
	M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
	Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
	M. J.F. VASILJEVIC, représentant de la Commune de Blars
	M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
	Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès
	Mme A. DELPECH, représentante de la Commune de Cabrerets
	Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
	Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
	Mme A. ALAYRAC, représentante de la Commune de Cœur-de-Causse
	M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
	M. A. TAILFER, représentant de la Commune de Cremps
	Mme A. WALLE, Maire d'Escamps
	M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
	M. C. SAINT-MARTIN, Maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
	M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
	M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
	M. E. DUBARRY, Maire d'Issendolus
	Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
	M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
	M. J.L. DARDENNES, représentant de la Commune de Lauzès
	M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
	M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
	M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
	M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac
	M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
	M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
	Mme S. ALECHKINE, représente de la Commune d'Orniac
	Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
	M. P. DE HOUX, représentant de la Commune de Rocamadour
	M. P. DE TOFFOLI, représentant de la Commune de Sabadel-Lauzès

DATE DE LA CONVOCATION

30 mai 2023

DATE D'AFFICHAGE

30 mai 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 114

Présents : 47

Votants : 58

Voix : 134

M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, Maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. D. BANCEL, Maire de Sauliac-Sur-Célé
Mme M. CASSIER, représentante de la Commune de Soulomès
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme A. PREVILLE, Sénatrice du Lot
M. S. BERARD, Conseiller Régional, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à C. PROENCA
Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à M. M. ORTALO-MAGNE
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à G. BOUCHER
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcihac-sur-Célé, donne pouvoir à M. FOLICHON
Mme K. THIRY, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme C. MEY-FAU, représentante de la Commune de Miers
M. J. COLDEFY, Maire de Livernon
Mme A. POUJADE, représentante de la Commune de Grèzes
Mme S. BLANC, représentante de la Commune de Séniergues
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. A. IDEZ, représentant de la Commune de Flaujac-Poujols
M. G. DEBART, représentant de la Commune de Bio
M. A. ORTALO-MAGNE, Maire de Larnagol
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat
Mme C. PAGES, Région Occitanie

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
Mme S. TISON, Maire de Belmont-Sainte-Foi
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée
M. JC ROMANO, Maire de Mouillac, Commune associée
M. J. DIETSCH, Maire d'Arcambal, Commune associée
M. A. AFFRAIX, Conseil Départemental du Lot
M. J-M GUICHARD, DDT du Lot
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

1- Contexte et rappel du projet

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que le projet d'étude des **échanges karst/rivière sur la rivière du Célé** inclus dans le programme d'action 2022-23 a démarré en juin 2022.

Ce projet vise donc à mieux comprendre le rôle du karst et son impact dans l'alimentation du Célé. En effet, lorsque le Célé s'écoule au niveau des calcaires des causses du Quercy, il se distingue par l'absence quasi-totale d'affluent, laissant place à un important réseau d'écoulements souterrains dont les cheminements ne pas encore totalement connus. Ces écoulements alimentent des sources karstiques connues qui émergent en bordure du lit de la rivière, mais ils peuvent également alimenter le cours d'eau de manière diffuse ou masquée dans le fond du lit de la rivière.

Le but du projet est donc d'améliorer la connaissance de cet hydrosystème en vue d'améliorer la protection de la ressource, de mieux évaluer le potentiel aquifère en termes de volumes exploitables et de définir une politique de gestion pertinente.

Le projet est mis en œuvre par le chargé de mission eau du Parc à 50% de son temps de travail et par une doctorante en thèse en partenariat avec l'Université de Bordeaux.

2- Plan de financement

Le montant de l'opération est maintenu à l'identique soit 371 039 € dont le détail figure ci-après :

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
profileur acoustique ADCP	achats matériels	22000	1	22000
stations météorologiques et hydrométriques	achats matériels	2928	2	5856
capteurs pression in situ	achats matériels	1560	3	5052
capteur multiparamètres type aquatroll	achats matériels	13487	3	40461
canoë pour mesure de débit	achats matériels	400	1	400
capteur radon continu (UB)	achats matériels	9600	1	9600
thèse (3 ans)	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)		3	133200
chargé de mission eau (100% sur 6 mois puis 50% sur 3 ans)	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)		3.5	103200
ordinateur pour thésard	achats matériels	1600	1	1920
analyses chimiques/traceurs	prest./fourn.	30000	1	30000
matériel de traçage/flaconnage	achats matériels	500	6	3000
stagiaires	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)		3	12600
colloques/communication/congrès	frais déplacement / hébergement	1500	2	3000
Frais de missions	frais déplacement / hébergement	250	3	750
Total dépenses				371039

Le plan de financement initial était le suivant :

- Agence l'eau Adour-Garonne :	175 412 €
- ANRT (poste CIFRE) :	42 000 €
- Conseil départemental du Lot :	74 207 €
- les syndicats d'eau :	66 000 €
- autofinancement	13 420 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence l'eau Adour-Garonne :	175 412 €
- ANRT (poste CIFRE) :	42 000 €
- Conseil départemental du Lot :	60 000 €
- les syndicats d'eau *	47 500 €
- Région Occitanie :	32 740 €
- Parc :	13 387 €

*détail par Syndicats

division du montant annuel (15 833€) entre collectivités				
SYDED	Causses sud de Gramat	Pescalerie	Limargue Segala	SMBCLM/grand Figeac
2 500 €	2 363 €	2 582 €	5 055 €	3 333 €

Le montant des subventions du Conseil départemental du Lot (CD46) et des syndicats d'eau potable et de bassin a été revu à la baisse à leur demande. Dans le nouveau plan de financement proposé, le Conseil départemental financerait à hauteur de 60 000 € et les autres collectivités 47 500 € (15 833 €/an). Le Parc autofinancera à hauteur de 13 387 €. Les autres financements sont inchangés.

Pour ne pas réduire les dépenses, la Présidente propose de compléter le financement avec une demande subvention de 32 740 € à la Région Occitanie sur les lignes de droit commun.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement proposé, autorise la Présidente à solliciter les crédits correspondants auprès de la Région Occitanie sur les lignes de droit commun, du Conseil Départemental et des syndicats d'eau potable, et de signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**